

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE CONSTITUER LES ZONES DE PRÉVENTION DES PRISES D'EAU SOUTERRAINE POTABILISABLE

INS Commune : 85009

**OBJET** : Ouverture d'une enquête publique en vue de constituer les zones de surveillance et de prévention rapprochées et éloignées de l'ouvrage des prises d'eau souterraine potabilisable.

COMMUNE	Nom de l'ouvrage	Code ouvrage	Parcelle cadastrée ou l'ayant été		
Etalle	Fond de la Volette	71/2/2/003	div.2	Sect.C	N°2553M
Etalle	Gros Ruisseau 1 et 2	71/2/3/010	div.2	Sect.C	N°2553P
Etalle	Gros Ruisseau 3 et 4	71/2/3/006	div.2	Sect.C	N°2553P
Etalle	Gros Ruisseau 5	71/2/3/004	div.2	Sect.C	N°2553P
Etalle	Hosseumont 1	71/2/3/005	div.1	Sect.C	N°2567F
Etalle	Hosseumont 2	71/2/3/003	div.1	Sect.C	N°2567F
Etalle	Haie de Han 1	71/2/3/011	div.1	Sect.C	N°2569E
Etalle	Haie de Han 2	71/3/1/003	div.1	Sect.C	N°2569E

**Personne à contacter** : Service Urbanisme : M.TURBANG 063/45.01.10 ou M.MARQUET 063/45.01.25

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et ce, en vertu du code de l'eau, art. 172 à D.174, R155§1, R.157, R.161§2, R.162, R.165 à R.167.

Le Dossier peut être consulté à l'administration communale d'Etalle, Service Urbanisme, rue du Moulin, 15 à 6740 Etalle à partir du **28 août 2018**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de CLÔTURE de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
<b>Le 20 août 2018</b>	<b>Le 28 août 2018</b>	Adm. communale Rue du Moulin, 15 6740 Etalle <b>Le 28 septembre 2018 à 12h</b>	M. Le Bourgmestre Henri THIRY Rue du Moulin, 15 6740 Etalle

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, plan et programme de catégorie B. La durée de cette enquête est de 30 jours.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h, le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h ou sur rendez-vous.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès des personnes de contact (voir ci-dessus).

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Etalle, le 17/08/2018,

Par le Collège,

La Directrice générale,

A.-M. DOURTE

Le Bourgmestre,

H. THIRY